

CPAS de WWWW

Monsieur XXXXXX, Président

ADRESSE, n°X

XXXX Bruxelles

Par fax et porteur

Bruxelles, le DATE

V. réf. : dossier n°XXX (Gestionnaire dossier :)
V. coord. : Tél:(02) XXX XX XX ; fax (02) XXX XX XX
N. réf. : XX

Objet : Madame NOM Prénom - née le XXXX à XXXXX (Pays) – Contestation du retrait et/ou de la récupération du R.I.S. au taux prévu pour les personnes avec famille à charge à partir du mois de XXX 2015 et demande d'audition (avec copie du dossier administratif).

Monsieur le Président,

Madame XXXXXX xxxx (téléphone + mail) me consulte, ce qui me vaut le plaisir de vous écrire (**pièce X**).

Il relève de notre entretien de ce jour que Madame XXXX est dans une situation fort critique depuis que son R.I.S. n'est plus versé régulièrement sur son compte bancaire alors que les revenus provenant de son travail ont diminué.

A cause de l'absence de versement de son R.I.S. depuis le mois de janvier XXX, Madame XXXXX n'est plus en mesure d'honorer le paiement de ses loyers et charges depuis ce mois-là ainsi que l'ensemble des frais scolaires, de la nourriture pour l'ensemble de son ménage (2 enfants mineurs à sa charge), etc.

Madame XXXXX ne comprend pas pourquoi votre centre ne verse pas régulièrement son R.I.S. au taux prévu pour les personnes avec famille à charge, sous déduction de son salaire, alors qu'elle transmet elle-même régulièrement l'ensemble de ses fiches de paie, dès qu'elles sont en sa possession, vers le 11 de chaque mois (**pièce X**).

Lorsqu'elle revient à l'accueil de votre centre, vers le XXXX, on lui a demandé d'apporter une attestation de son employeur concernant son absence autorisée de 10 jours (pour manque de travail supplémentaire) – **pièce X**.

Madame XXXXXX revient donc deux jours plus tard, le 30.01.15 avec cette attestation (**pièce X**). On lui dit, toujours à l'accueil au service des paiements, que tout est ordre. Comme elle ne voit toujours rien venir sur son compte et qu'elle ne peut plus assumer les charges de son ménage, elle se rend encore à l'accueil à plusieurs reprises, sans qu'on ne lui donne de réponse satisfaisante. Elle s'y présente pour la dernière fois ce matin, le 23.01.15 et, toujours à l'accueil, on lui annonce que son R.I.S. ne sera pas octroyé car on lui aurait versé trop d'argent pour les précédents mois.

Pour Madame XXXXX cela n'est pas possible vu qu'elle apporte toujours ses fiches de paies, avant tout versement de son R.I.S. afin, justement, que les calculs puissent être effectués et la bonne somme (R.I.S. déduit de son salaire) versée, sans qu'aucune récupération ne doive avoir lieu.

Si votre centre estime, qu'au contraire, les calculs n'auraient pas été effectués correctement et préalablement à tout paiement, pourrait-il nous transmettre les calculs relatifs à cette éventuelle récupération ?

Au vu la situation de Madame XXXX : elle n'a même plus assez d'argent sur son compte bancaire pour payer son loyer et subvenir à ses besoins et ceux de ses enfants, il est **urgent** de lui procurer l'aide dont elle a droit à partir de ce jour. Madame XXXXX est disposée à collaborer à l'enquête sociale et apporter tous documents qui seraient encore nécessaire à l'établissement de ses droits.

Auriez-vous l'amabilité de prendre en compte cette demande de contestation de suspension du R.I.S. et d'explication URGENTE de Madame XXXX et de lui octroyer l'accompagnement social qu'elle requiert ? Si cela s'avère nécessaire, en vue de l'aider de la façon la plus adéquate, Madame XXXX est également disposée à participer à une audition préalable diligentée par votre Conseil avec la copie préalable de l'ensemble de son dossier administratif.

Restant à votre disposition, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations dévouées.

Prénom NOM
Service
Contact

Annexes : (XX)

1. Carte d'identité ;
2. Décision(s) litigieuse(s)

c.c.